



Maison achetée mais inoccupée suite virus

Par **olivers**, le **23/03/2020** à **14:22**

Bonjour

je m'excuse par avance si je me trompe de site,mais j'aurais une question suite à l'achat d'une maison dont la vente a été finalisée par mail-procuration le mardi juste avant le confinement ;j'en ai récupéré les clefs,et ai du la laisser,habitant pour le moment à une quinzaine de kms (au delà évidemment le deménagement c'est fichu,il n'ya pas le minimum couchage telephone etc...elle est vide)

je me demande si je peux aller l'ouvrir,la surveiller un peu..(j'imagine que les gendarmes vont me dire qu'ils ont autre chose à faire en ce moment si je les sollicite).les consignes de déplacement restant à mon avis trop imprécises ;et si elle est squattée,quel recours en revenant "après" le confinement...?

Par **Visiteur**, le **23/03/2020** à **15:26**

Bonjour

Pour les gendarmes, ce ne sera pas un cas de force majeure. Mais vous ne risquez rien à les appeler pour en parler.